

Conseil d'administration du 29 novembre 2012

Motion concernant la nouvelle évaluation des langues vivantes

Dans le cadre de la réforme du Baccalauréat à partir de la session 2013, les épreuves de langues se feront dans des formes nouvelles. Il est prévu **deux épreuves orales** organisées en cours de formation dans le cadre de la classe :

- compréhension au cours du deuxième trimestre,
- expression au troisième trimestre .

Ces nouvelles épreuves posent des problèmes importants. Organisées dans chaque établissement elles se feront au détriment des heures de cours pour les élèves de Terminale tout comme pour ceux de Seconde et de Première. Que feront les élèves quand tous les professeurs de langues seront réquisitionnés pour ces épreuves orales ?

D'autres aspects nous inquiètent davantage encore. Quelle est la pertinence d'organiser la compréhension de l'oral dès le mois de février ?

Les épreuves doivent être nationales afin d'éviter toute inégalité entre les établissements, inégalités qui existent déjà mais qui ne seraient qu'amplifiées.

Chaque établissement étant libre de décider du support audio, nous en craignons la disparité. De plus les professeurs ne sont pas formés à la manipulation des outils informatiques nécessaires à la conception des sujets.

Enfin la nouvelle organisation suppose d'interroger ses propres élèves ce qui remet dangereusement en cause le caractère anonyme de cet examen.

Aussi le conseil d'administration du lycée René CASSIN demande au ministère pour les épreuves orales de langues vivantes au baccalauréat :

- **une banque de sujets nationaux avec notamment pour l'épreuve de compréhension orale des documents audio accompagnés de grilles d'évaluation stipulant précisément les éléments attendus,**
- **une organisation de ces épreuves en juin pendant une semaine banalisée,**
- **une convocation des professeurs pour aller faire passer ces épreuves dans un autre établissement que le leur.**